



MAIRIE DE VER-SUR-MER
 Tél. : 02.31.22.20.33
 Fax : 02.31.21.18.34
 Email : commune.versurmer@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
 CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

COMMUNE DE VER SUR MER

*Date 27/03/2018, affichage 18/04/2018
 Nombre de conseillers en exercice : 19- présents : 13 votants : 17*

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le quatre Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

Etaient présents : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Monsieur Philippe BUSTON, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Monsieur Erik POINTILLARD, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN, Madame Ginette NOTTA, Madame Caroline CAILL, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Madame Cécile MACHUREY

Absents : Monsieur David L'HORSET,
 Madame Nathalie BULLAT,
 Monsieur Francis ANNE,
 Monsieur Daniel DESCHAMPS,
 Madame Valérie TANQUEREL,
 Monsieur Yves EIFFLER

Procurations : Monsieur David L'HORSET donne procuration à Monsieur Philippe BUSTON

Madame Nathalie BULLAT donne procuration à Madame Marie-Christine DEHLINGER

Monsieur Francis ANNE donne procuration à Madame Jacqueline ANDRÉ
 Monsieur Yves EIFFLER donne procuration à Madame Cécile MACHUREY

Secrétaire de séance : Madame Catherine DECOTIGNIE

2018 04-01**TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre : Madame Magali DESLOGES

DECIDE : le taux de référence des 3 taxes à ce jour :

Taxe d'habitation : **5.94 %**

Taxe foncier bâti : **6.68 %**

Taxe foncier non bâti : **15.91 %**

2017.04.02**VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** les subventions :

ASSOCIATIONS	MONTANTS €	OBSERVATIONS
	2018	
Ass. Anciens Combattants	200.00	à l'unanimité
Ass. Riverains de la Provence	5 000.00	1 abstention M VILGRAIN
Ass. Défense contre la Mer	4 500.00	1 abstention Mme ANDRÉ
Ass. Marais Ver sur Mer	900.00	à l'unanimité
Ass. Parents d'Elèves	2 000.00	à l'unanimité
Ass. Propriétaires de Ver	500.00	à l'unanimité
Cercle nautique de Ver-sur-Mer	1 500.00	à l'unanimité
Chambre des Métiers Artisanat de CAEN	114.90	à l'unanimité

Club de l'Amitié	700.00	2 abstentions Mme NOTTA M DELAUNAY
Club informatique	50.00	2 abstentions Mme NOTTA Mme DEHLINGER
Les Angels	200.00	à l'unanimité
N.G.S.V	600.00	à l'unanimité
Ver les Planches	400.00	à l'unanimité
Club Loisirs Asnelles	500.00	à l'unanimité
Secours Catholique	300.00	à l'unanimité
Lycée Professionnel Maritime et Aquacole	50.00	à l'unanimité
Tennis Club	1 800.00	à l'unanimité
Un Pas Ver la Danse	250.00	à l'unanimité
Ver à Pied	350.00	à l'unanimité
Ver l'Avenir	250.00	à l'unanimité
BTP CFA Calvados	60.00	à l'unanimité
MFR Centre de Formation de Maltot	300.00	à l'unanimité
MFR Balleroy	50.00	à l'unanimité
Maison Familiale et Rurale Blanguy le Château	50.00	à l'unanimité
Associations des 3 Vallées	0	à l'unanimité
TOTAL	20624.90	

2018 04-03

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE 2018

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987

Vu la circulaire NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE l'indemnité de gardiennage à **120.97 €** pour l'année 2018

Les fonds seront prévus au budget primitif 2018

2018.04.04

CHEMIN CÔTIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la tempête Eleanor, les enrochements protégeant les quatre maisons situées à l'ouest du poste de voile se sont affaissés.

Pour remettre en état ces enrochements, il est impératif de renforcer le chemin côtier sur 50 mètres.

En accord avec l'ASA Défense Contre la Mer et Monsieur LE ROLAND de la DDTM, la commune s'engage sur les 50 mètres détériorés et uniquement sur ces 50 mètres sans aucun engagement, ni éventualité, à réaliser les travaux sur le reste du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE : la proposition de renforcer le chemin côtier sur 50 mètres.

AUTORISE : Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires s'y rapportant.

2018.04.05

CONVENTION FOOT

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention de mise à disposition du terrain de sport et du vestiaire de Crépon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE faute d'éléments concrets d'ajourner cette délibération

2018.04.06

CONCESSIONS TEMPORAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux courriers :

- Madame Edwige MARIETTE sollicitant la concession temporaire de la parcelle AO 88, d'une contenance de 6 040 m².

- Monsieur Marc CALENGE sollicitant la concession temporaire de la parcelle AP 86, d'une contenance de 6 270m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE : de concéder à titre temporaire à Madame Edwige MARIETTE, domiciliée à VER SUR MER, la parcelle AO 88, à compter du 01/04/2018, pour une indemnité annuelle de 215€ l'hectare soit 130 € devant être réactualisée chaque année, en fonction de l'indice des fermages.

DECIDE : de concéder à titre temporaire à Monsieur Marc CALENGE, domicilié à VER SUR MER, la parcelle AP 86, à compter du 01/04/2018, pour une indemnité annuelle de 215€ l'hectare soit 135€ devant être réactualisée chaque année, en fonction de l'indice des fermages.

STIPULE : que les préavis qui prendront fin à tout moment, à ces concessions devront être signifiés au moins 1 an à l'avance

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les concessions temporaires correspondantes.

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H15

Ont signé au registre les membres présents.